

PROJET DE LOI

adopté

le 9 juin 2009

N° 90
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le
Gouvernement de la République française et le
Gouvernement de la République de Croatie relatif à la
coopération en matière de sécurité intérieure.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 1103, 1410 et T.A. 253.

Sénat : 348, 382 et 383 (2008-2009).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Croatie relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure, signé à Paris le 10 octobre 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 juin 2009.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 1103 (AN, 13^{ème} législ.).